

accroître le capital de la Société pour l'expansion des exportations. Nous avons également prêté à INCO une somme additionnelle de 20 millions par l'intermédiaire d'une filiale de Nouvelle-Calédonie, filiale à laquelle INCO participait en tant que membre d'un consortium appelé Le Nickel.

Au sujet de ce prêt, nous avons demandé au comité quel était le taux d'intérêt versé par INCO. Eh bien, c'était un secret d'État. C'était un secret tellement bien gardé que nous n'avons pu découvrir à quel taux d'intérêt INCO empruntait l'argent des contribuables. Nous savons maintenant que le taux d'intérêt de la banque EXIM se situe aux alentours de 6,5 ou 7 p. 100, et le président de la SEE a admis que notre taux d'intérêt était inférieur à celui-là parce que nous devions demeurer compétitifs. Il nous a dit qu'il était là pour attirer les hommes d'affaires et que, comme le taux d'intérêt devait être concurrentiel, il devait être plus bas. Comme vous voyez, monsieur l'Orateur, la boucle est bouclée. Cet argent, qui en fait est l'argent des impôts payés par les travailleurs du Canada, y compris ceux du bassin de Sudbury—a servi à provoquer leur propre chômage. En fait, ils ont financé leur propre licenciement. Je ne crois pas que c'est un bon calcul.

Deux mille deux cents travailleurs gagnant en moyenne \$15,000 par an et payant approximativement \$2500 en impôts sur le revenu vont être licenciés. Le Conseil du Trésor perdra ces recettes fiscales et, en outre, il faudra leur verser des prestations d'assurance-chômage. Si ces 2,200 travailleurs retirent des prestations d'assurance-chômage pendant 50 semaines, il en coûtera approximativement 22 millions de dollars au pays. Et cela, sans compter l'effet néfaste que cela aura sur le secteur des services. Et sans compter la misère qu'engendreront ces licenciements.

J'ai vécu assez longtemps dans le bassin de Sudbury pour savoir ce qui se passe dans ces cas-là. Nous avons passé au travers de la crise de 1972; le nombre des travailleurs de l'Inco rémunérés à l'heure a alors été ramené de 18,000 à 13,000. J'étais là; à l'époque, j'enseignais dans une école de la région et j'ai vu des familles brisées, des gens sombrer dans l'alcoolisme et s'accrocher à l'aide sociale. Le parti auquel j'appartiens, monsieur l'Orateur, n'a jamais été favorable au versement de chèques d'aide sociale. Nous croyons que les travailleurs doivent recevoir des chèques de paie et non des chèques d'aide sociale. Nous n'acceptons pas que, ici, au Canada, l'industrie minière crée une crise, licencie ses employés, puis exige que la collectivité répare les pots cassés.

Dans le cas du Guatemala, le ministre des Finances a prétendu aujourd'hui que, puisque j'étais originaire de l'Amérique latine, je devais comprendre que ce faisant, nous aidions vraiment l'Amérique latine de notre technologie. Mais celle-ci ne s'en va pas là-bas que je sache. Le prêt qui devait servir à établir une filiale au Guatemala permettra d'extraire le minerai latéritique en surface, de lui faire subir un traitement sommaire avant de l'expédier en Grande-Bretagne ou aux États-Unis où il sera transformé. En fait, les Guatémaltèques eux-mêmes ne pourront pas mettre la main sur la technologie. Et c'est tout le problème du tiers monde—tout le problème du nouvel ordre économique international. Il s'agit de savoir si les pays riches, comme le Canada et les États-Unis, sont prêts à céder ou à vendre leur technologie aux pays en voie de développement. C'est là tout le problème.

L'Adresse—M. Rodriguez

• (1442)

Le ministre des Finances nous dit: «Voyez comme nous avons bon cœur, tout cet argent doit permettre aux Guatémaltèques, aux Indonésiens et aux Néo-Calédoniens de se procurer la technologie». Il me fait rire. La technologie, ils ne l'auront jamais. Il va leur arriver la même chose exactement qu'à nous.

Donc, monsieur l'Orateur, en quoi cela profite-t-il au Guatemala? La compagnie INCO y est associée à une petite société minière américaine, la Hanna Mining Corporation. L'INCO possède 80 p. 100 du capital de la filiale guatémaltèque, et la Hanna Mining 20 p. 100. En passant, c'est Hanna qui a découvert au Guatemala le gisement latéritique. Je tiens à mettre tout cela sur le nez du gouvernement vu que le ministre des Finances m'a reproché de ne pas comprendre, moi latino-américain, les avantages qu'en retire l'Amérique latine. Je réponds que l'Amérique latine n'en profite pas, car les sociétés minières multinationales ont un comportement bien particulier.

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que c'est la compagnie Hanna qui a découvert les minerais latéritiques du Guatemala et qui avait l'oreille du dictateur de l'époque, le général Carlos Manuel Arana. Il est intéressant de savoir qu'on l'appelait «le boucher de Zacapa». C'est vous dire le peu de respect que pouvaient lui inspirer les droits de la personne et les libertés civiques. De fait, la torture était entrée dans les mœurs, et le pays pouvait offrir à la Hanna et à l'INCO, en même temps que la sécurité des approvisionnements, une main-d'œuvre qu'on pourrait dire malléable. Si jamais quelqu'un avait le malheur de rouspéter, il disparaissait la nuit suivante. Plus exactement, le gisement en exploitation était habituellement investi par un camp armé, ce qui fait que les mineurs désirant quitter le travail n'avaient même pas la possibilité de s'en aller. En d'autres termes, le général était le fournisseur des compagnies Hanna et INCO, à qui il assurait une main-d'œuvre captive.

Nous avons maintenant appris que la CIA au Guatemala avait prêté main-forte à la United Troop Company pour renverser le président Arbenz qui tentait d'instaurer la justice sociale dans ce pays, ce qui ne faisait pas l'affaire de la CIA. Son gouvernement a donc été renversé. C'est INCO et Hanna qui ont mis au point la loi d'exploitation minière au Guatemala et en vertu de cette loi, l'INCO était exonérée d'impôts durant 40 ans. C'est exactement ainsi que cette compagnie agit en Ontario. Elle a obtenu des allocations de dépréciation accélérées et ainsi de suite. Nous avons connu cela. L'INCO a eu recours au Guatemala aux mêmes machinations qui lui ont si bien réussi au Canada.

Plusieurs professeurs très respectés et bien connus à l'université du Guatemala s'opposaient à la loi sur l'exploitation minière mise au point par le «boucher», l'INCO et la Hanna Mining Corporation. Par exemple, Adolfo Mijangos, professeur de droit, a été abattu à la mitrailleuse en janvier 1971 alors qu'il quittait son bureau dans son fauteuil roulant un mois avant la signature de la loi par le «boucher», INCO et Hanna. Julio Camey-Herrera, avocat, était également abattu à la mitrailleuse en novembre 1970 alors qu'il conduisait sa voiture. Alfonso Bauer-Paiz, avocat et professeur, a survécu à une attaque à bout portant en novembre 1970. Tous ces hommes respectés parmi les citoyens qui s'opposaient à la compagnie INCO au Guatemala ont été éliminés. Nous savons